



La Parole du Rav Brand

« *Des jours de michté vesim'ha/festin et joie, oumichloa'h manot ich leréhou/et l'envoi de portions l'un à son prochain, oumatanot laévyonim/et de dons aux indigents [...] ces jours nizkarim/seront rappelés [par la lecture de la Meguila]* » (Esther 9,22-28).

Ici sont mentionnées les quatre mitsvot de Pourim : la lecture de la Meguila, le repas, les dons aux pauvres et les michloa'h manot/des plats prêts à être consommés sur-le-champ. Les trois premières mitsvot se retrouvent pratiquement à chaque fête : on lit un passage rapportant la fête dans la Torah, on mange un repas festif, et il est fortement recommandé d'inviter des indigents (Dévarim 16,11 ; 16,14 ; Rambam, Yom Tov, 6,18). Mais concernant l'envoi de plats prêts à manger pendant les jours de Yom Tov, ce n'est demandé que pour ceux qui n'ont rien préparé (Néhémie 8,10). Or, durant Pourim, la mitsva de michloa'h manot vaut autant pour l'envoi à un riche qu'à un pauvre, et même s'il a préparé. Pourquoi Pourim fait-elle exception ? En fait, avant qu'Esther ne se rende chez son mari pour l'implorer d'annuler le décret, elle avait demandé à Mordékhaï de déclarer trois jours de jeûne. Elle dit : « Va! Et réunis tous les juifs à Chouchan et jeûnez pour moi trois jours et trois nuits » (Esther 4,15). Pourquoi fallait-il qu'ils se « réunissent » ? Sans doute pour prier ensemble. Mais les mots « réunissez-vous » précèdent le mot : jeûner ? Peut-être cette réunion est-elle aussi à comprendre au sens figuré. Dans ses diatribes, Haman décrit les juifs comme un peuple mefouzar oumeforad/éparpillé et divisé (Esther 3,8). « Eparpillé » signifie qu'ils n'habitaient pas ensemble, mais chacun seul, entouré de non-juifs. Et « divisé » veut dire que la paix ne régnait pas entre eux. Haman voulait faire comprendre au roi qu'à cause de ces deux stigmates, les

juifs ne sauraient pas se défendre. Esther ordonna à Mordékhaï qu'il demande aux juifs de s'unir pendant ces trois jours : que chacun se soucie de son prochain et de son voisin quant à son bien-être, et particulièrement durant ce jeûne si long !

Ainsi à la fin de ces trois jours, lorsqu'ils purent casser le jeûne, beaucoup se trouvaient sans doute couchés au lit, et exténués par une fatigue extrême. Mais en cherchant avec leurs dernières forces de quoi manger et boire, ils se rappelèrent l'ordre de Mordékhaï, à savoir de se soucier de son prochain : « Peut-être mon voisin est-il encore plus affamé et faible que moi ? » Et il prenait un plat et le lui apportait ! Puisqu'ils avaient accepté cette solidarité au début du jeûne, bien qu'ils ne l'eussent pas encore mise en pratique, D-ieu leur fit entendre le troisième jour une bonne nouvelle (voir Daniel, 10,12) : en conduisant Mordékhaï sur le cheval du roi, Haman criait à tue-tête : « Voici ce qui sera fait à l'homme que le roi cherche à honorer » (Esther 6,11). Les juifs retrouvèrent alors le moral et pensèrent : « Nos prières et bonnes actions ont influencé D-ieu de nous prendre en pitié. Ce sont sans doute aussi celles de mon voisin, il est donc de mon devoir de lui apporter un présent ! » Ce sont en effet leurs prières et leur souci pour autrui qui ont provoqué le sauvetage miraculeux. Comme souvenir et comme source d'inspiration, les sages ont alors instauré que chaque juif envoie le jour de Pourim des michloa'h manot à d'autres juifs, qu'ils soient riches ou pauvres, proches ou éloignés. De nos jours aussi, la solidarité, entre voisins ou entre tous les juifs tout court est un bouclier robuste devant les railleries et agressions des adeptes de Haman & fils.

Rav Yehiel Brand

De La Torah Aux Prophètes

La Paracha nous décrit la faute du veau d'or. Moché Rabbénou, à sa descente du Har Sinai, va réprimander le peuple ; il détruisit le veau d'or, fit exécuter les coupables et exhorta les juifs à faire téchouva. Dans la Haftara, le prophète Eliahou fit également face à tout le peuple au Har Carmel. Il incita les Bné Israël à faire téchouva, ainsi qu'à punir de mort les prêtres de Baal. Elle correspond pour les Ashkenazim, à la quasi-totalité du chapitre 18 du 1^{er} livre des Rois (les sépharadim commencent au verset 20).

Sous le règne du roi A'hav, le royaume d'Israël s'adonnait à l'idolâtrie. Protégés par Izével (la femme de ce dernier), les prêtres de Baal et de Achéra imposaient leur culte étranger aux juifs. Le roi s'était permis de se moquer devant le prophète Eliahou des malédictions écrites dans la Torah qui ne s'accomplissaient pas malgré l'idolâtrie qui régnait dans tout le Royaume. Eliahou décréta alors une longue famine. Au début de notre haftara, nous sommes déjà à la 3^{ème} année et elle avait atteint son paroxysme. Hachem va décider de mettre fin à cette famine, par pitié pour Son peuple. Eliahou va d'abord aller à la rencontre du prophète

Ovadia, qui est aussi l'intendant du Roi A'hav, et lui ordonne de faire venir le roi. Celui-ci se présente à Eliahou qui lui demande de rassembler tous les faux prophètes du pays sur le Mont Carmel et ce, en présence de tout le peuple. Le prophète s'adresse à l'assistance : « jusqu'à quand balancerez-vous entre 2 attitudes ? ». Pour convaincre les Bné Israël à revenir vers Hachem, il lance un défi aux faux prophètes, leur proposant d'offrir un taureau à Baal leur divinité. Il faudra le dépecer puis le placer sur une pile de bois, mais sans y mettre le feu. Lui aussi fera de même, avec un autre taureau. Le D-ieu qui répondra en envoyant le feu sera le vrai D-ieu. Les 450 prêtres de Baal se mirent à crier depuis le matin jusqu'à midi, mais aucune réponse n'arriva. Eliahou appela alors tout le peuple. Il construisit un autel avec 12 pierres, selon le nombre de tribus puis creusa une énorme tranchée autour. Il arrangea le bois, y plaça le taureau en demandant à ses élèves de verser de l'eau sur l'autel et dans le fossé. Alors un feu descendit du ciel et consuma le sacrifice, le bois, les pierres et toute l'eau. Tous les juifs assemblés, tombèrent sur leur face et s'écrièrent « Hachem est le vrai D-ieu, Hachem est le vrai D-ieu ! ».

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 01	18 : 15
Paris	18 : 16	19 : 24
Marseille	18 : 10	19 : 12
Lyon	18 : 09	19 : 14
Strasbourg	17 : 55	19 : 02

N° 377

Pour aller plus loin...

1) Le traité Kétouvoth (50) enseigne: « On ne doit pas donner plus d'un cinquième de ses biens aux pauvres ». Où trouvons-nous une allusion à cette règle dans notre Paracha ?

2) Quel enseignement capital pourrait nous apprendre la Torah en juxtaposant le passage de la Mitsva du don du demi shékel qu'on se doit d'honorer (30-13 à 16), au passage traitant du Kiyor (30-17 à 21) ?

3) Il est écrit (31-16) : « Véchamérou Béné Israël ète hachabat ... bérite olame » puis (31-17) : « béni ouveine Béné Israël ote hi léolame ».

On constate que le terme « olame » composant le passouk 16, est écrit avec vav, alors que le mot « léolame » composant le passouk 17, est écrit sans vav. Que nous enseigne cette différence ?

4) Il est écrit (34-26) : « lo tévachel guédi ba'halev imo », et juste après (34-27) : « Vayomer Hachem el Moché : "kétov lékha ète hadévarim" ... karati itékha bérite véète Israël ». Que nous enseigne la juxtaposition de ces versets ?

5) Il est écrit (34-10) : « Vayomer: Hiné anokhi korète bérite négued kol amékha, èèssé niflaote acher lo nivréou ».

À quel événement prodigieux fait allusion Hachem à travers les termes : « èèssé niflaote acher lo nivréou » ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un
numéro :

Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léïlouy Nichmat Itshak ben Aziza

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la Semaine

Les femmes sont-elles astreintes à la Havdala?

La Guémara **Pssa'him 54a** nous enseigne que malgré le fait que Rabbi s'était déjà acquitté de la bénédiction de Boré Méoré Haech à la sortie de Chabbat, il la récitait de nouveau chez lui afin d'acquitter les membres de sa famille. **On en déduit donc que les femmes sont astreintes d'accomplir la Mitsva de la Havdala** [Ritba "Veaf Al Pi"], qui est d'ordre Toraique selon la majorité des Richonim [Rambam 29,1; Smag 69; 'Hinoukh 31.]

Et ainsi rapporte le Ch. Aroukh (296,8) en tant qu'avis principal que la femme est astreinte à la Havdala au même titre que le Kidouch. (Plus que cela, le Ben Ich Hai Vayétsé ot 22 écrit qu'il serait même préférable pour la femme de faire la Havdala seule....).

C'est pourquoi, dans le cas où le mari est absent (ou bien qu'il a déjà récité/écouté la havdala en pensant à s'acquitter), **il incombera à la femme de réciter la Havdala.** Toutefois, dans le cas où la femme ne sait pas lire, son mari pourra la réciter de nouveau afin de l'acquitter [Mahazik Braha 296,7; Or Letzion 22,3 (à l'entente du Caf Ha'hayime ot 54/55). Voir aussi le Ch.Ch.K 58 note 77 qu'une femme peut acquitter son mari s'il est malade, car même pour le Rama, il ne s'agirait que d'une Houmra de craindre le Or'hot 'Hayime (Voir Rabi Akiva Eigneur sur le Ch.A 489,9)].

Aussi, il est à noter que les femmes pourront réciter la bénédiction de Méoré Haèch ainsi qu'il en ressort de la guemara citée plus haut [Yebia Omer 4,24 ot 9 ; Igrot Moché H.M T.2 Siman 47,2 ; Tsits Eliezer 14,43 qui conclut qu'il s'agit d'une erreur d'omettre cette bénédiction et explique le Beour Halakha différemment de ce qui en ressort d'une 1^{ère} lecture, et ainsi écrit le Techouvot Vehanagot 1,266].

Il convient de préciser que lorsque la femme récite la Havdala, elle fera attention à boire la quantité de vin ou jus de raisin requise (à savoir plus de 4cl). En effet, le fait que certaines femmes s'abstiennent de boire le vin de la havdala n'est qu'une coutume qui s'est développée Al Pi Kabala sous influence du Chla, et il est évident que cela ne pourrait pas contrecarrer la Halakha [Aroukh Hachoul'han 296,5 ; Voir d'ailleurs le Leket Yosher p.57 qui rapporte que le Troumat Hadechene donnait à boire le vin de la Havdala à sa femme (et ainsi était sûrement la coutume à l'origine, ainsi qu'il en ressort des écrits du Rav A.Worms (élève du Chaagat Aryé) dans son Méoré Or (T.3 Chabbat p.109,b) que cette coutume s'est probablement répandue chez ceux qui craignaient le Or'hot 'Hayime (qui a d'ailleurs par la suite créé toutes sortes de superstitions autour des femmes désirant s'astreindre à la Havdala, au même titre que l'homme)].

David Cohen



Réponses n°376 Tétsavé

Enigme 1 :
Je suis d'eau, je suis
d'air, et je suis
d'électricité. Qui
suis-je ?

Le courant

Enigme 2 : Quelles sont les 4 brakhot que nous récitons une seule fois par an ?

- 1- Birkat hayilanot
- 2- Allumage des nerot de Kippour
- 3- 14^{ème} brakha à Minha de Ticha béav
- 4- Al biour Hametz

Rébus : Lais-ca / Dé / Chaud-lait / n° / A / Anneau / Lit

Aire de Jeu

Jeu de mots : Si les gendarmes n'ont pas de ride, c'est parce qu'ils ont la police.

Devinettes

- 1) Quel était le nom de l'encens qui n'avait pas une bonne odeur ? (Rachi, 30-34)
- 2) Qui était Le bras droit de Betsalel? (31-6)
- 3) Mon petit-fils a pris une part active à l'édification du Michkan. Qui suis-je? (31-2)
- 4) A combien de «Log» équivaut une "ine"? (Rachi, 30-24)
- 5) Comment la Torah qualifie-t-elle quelque chose d'important ? (Rachi, 30-23)

Réponses aux questions

1) Il est écrit (30-15) : « héachir lo yarbé » ("le riche n'augmentera pas plus" que le don d'un demi shékel). Les Taamim rattachés à cette expression sont : "Mouna'h révi'i (raviya) signifiant : «laisser quatre» en araméen. Autrement dit : Même si "quelqu'un est riche" ("héachir"), "il ne donnera pas plus" ("lo yarbé") qu'un cinquième de ses biens, et laissera donc les quatre autres parts en sa possession. (Kéhilat Yits'hak, Divrei Eliahou).

2) De la même manière qu'un Kiyor de cuivre, dont les robinets seraient fermés, entraînerait la mort des Cohanim (si ces derniers exerçaient leur avoda sans se laver les mains et les pieds), ainsi en serait-il de même pour un "ciel de cuivre" (voir Ki Tavo 28-23) annonçant pourtant la pluie, dont les cataractes sont fermées à cause des "Poskei tsédaka" n'ayant malheureusement pas honoré leur promesse de don (voir traité Taanite 8), qui entraînerait alors à plus ou moins long terme la mort de tout un peuple. (Baal Hatourim)

3) Rav Houna enseigne (Chabat 69) : « Si quelqu'un marche dans le désert et ne sait pas quand tombe Chabat, il comptera 6 jours (à partir du jour où il s'est rendu compte de son défaut de connaissance ; y compris ce jour-là) et observera ensuite un jour au titre de Chabat.

Remez Ladavar : le terme " léolame " étant sans vav pourrait se lire « lééléme » ("caché") et faire allusion au cas où : « néélame miméno yom Chabat » (« est caché de lui le jour du Chabat », autrement dit : Il ne sait

pas quand tombe Chabat). C'est alors qu'il comptera 6 jours de 'Hol, et observera ensuite un jour en tant que Chabat (à l'instar du mot « olame » qui est écrit "malé vav", ce jour qu'il considère comme Chabat sera également « malé » (plein, rempli complètement) de la kédoucha d'un Chabat classique constituant une alliance éternelle ("bérite olame") avec Hachem. ("Aline Litroufa" au nom du "Kol Eliahou" du Gaon de Vilna)

4) Du fait que les anges transgressèrent l'interdit de consommer "bassar vé'halav" lors de leur passage chez Avraham Avinou, ces derniers perdirent le mérite de recevoir la Torah.

Remez Ladavar : Hachem déclara à Moché : «KétoV lékha ("écris pour toi", "pour ton profit et pour ton bien") ète hadévarim haélé» ("ces faits relatant le passage des anges chez Abraham", lors duquel ces derniers transgressèrent l'interdit de : « lo tévachel guédi ba'halev imo »), car c'est en conséquence de cette transgression des Malakhim que : « karati itékha bérite » : " J'ai contracté avec toi et les Béné Israèl " (et non avec les anges) Mon alliance : Celle du don de la Torah ! ("Kissé Ra'hamim" - Cohen" du Rav Kalfani Hacohen Zatsal, Sefer imprimé à Djerba en 1919).

5) Hachem fait allusion au moment où Il ouvrit miraculeusement les entrailles de la terre afin d'engloutir Datan et Aviram s'étant alliés à Korah lors de la ma'hloket que ce dernier mena contre Moché et Aaron. (Sefer "Hamaassik Léovdé Hachem" de Rabbi Avraham, le fils du Rambam).

Enigmes

Enigme 1 : J'ai quelque chose dans ma poche pourtant je n'ai rien dans ma poche. Qu'ai-je dans ma poche ?

Enigme 2 : J'ai fait ma téfila à l'heure, malgré tout, je dois recommencer, car ma téfila n'était pas valable pourquoi ?



La Question

La paracha de la semaine débute par le décompte des enfants d'Israël par le biais du Mahatsit Hachekel.

A ce sujet, le verset dit : lorsque tu élèveras (recenseras) la tête des enfants d'Israël ...

Cette formulation est étrange. En effet, pour quelle raison le verset parle de recenser la tête et ne se limite pas à nous parler des enfants d'Israël ?

Le rav **Nahalat Yaakov** répond en s'appuyant sur le Midrach tanhouma :

Lorsque nous prenons les noms des 11 tribus décomptées (la tribu de Lévi ayant un dénombrement séparé) et que nous isolons la valeur numérique de leur initiale nous

remarquons la chose suivante :

Réouven (200), Chimon (300), Yéhouda (10), Issakhar (10), Zévouloun (7), Dan (4), Naphtali (50), Gad (3), Acher (1), Yossef (10), Binyamin (2), nous obtenons la somme de 597.

Or, nous savons que le nombre des enfants d'Israël qui sortirent d'Egypte était de 600.000 âmes et que 3000 d'entre eux périrent lors de la faute du veau d'or.

Ainsi, nous pouvons voir dans ce verset l'allusion suivante : lorsque tu recenseras les enfants d'Israël, tu retrouveras le nombre équivalent à la valeur numérique des initiales (de la tête) du nom des différentes tribus soit 597.000 personnes hommes en âge d'être enrôlés dans l'armée.

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yéchoua Attia

Rabbi Yéchoua Attia est né en 1914 à Alep (Syrie) d'une famille de descendance pieuse.

À un très jeune âge, il fut envoyé à la yéchivat Porat Yossef dans la vieille ville de Jérusalem. Là, il réussit dans ses études, avec une immense assiduité, la nuit comme le jour. C'est une qualité à laquelle il était attaché de tout son être, avec une réflexion intense et une précision remarquable dans la Guemara et les poskim, et avec une méthode spéciale d'étude extraordinaire, qu'il avait reçue et héritée de ses maîtres spirituels, les Rachei yéchiva du Porat Yossef de l'époque, le gaon Rabbi Yossef Adès et le gaon Rabbi Ezra Attia, dont il était proche parent.

Rabbi Yéchoua finit par se faire connaître par sa mémoire extraordinaire. De nombreuses discussions difficiles du Talmud étaient dans sa mémoire «comme s'il les avait dans sa poche », y compris des midrachim et de la Aggada, ou les « Petits Traités » qui ne sont pas fréquemment étudiés. Il n'a rien laissé de petit ou de grand, aucune goutte de la mer de la Torah, qu'il n'ait pas étudié. Il avait une espèce de « curiosité toranique » qui le poussait à élargir le cercle de ses connaissances en Halakha en plus de tout le savoir immense qu'il avait acquis. En 1938, Rabbi Yéchoua se présenta à 24 ans (ce qui est jeune pour un avrek de nos jours) pour passer une semikhout de dayanout devant son maître, le Roch Yéchiva Rabbi Ezra, qui témoigne sur lui par écrit dans la semikha qu'il lui a donnée : « Il s'est présenté à moi pour être examiné et a correctement

répondu à tout par cœur avec une érudition extraordinaire, sans compter son assiduité, sa crainte de la faute qui précède sa sagesse, et ses belles qualités. » Le gaon Rabbi Yaakov Léir, qui était à la tête des rabbanim en Erets Israël et Richon LeTzion, joignit sa signature au document. Rabbi Ben Tzion Mordekhaï 'Hazan signa également pour la direction de la yéchivat Porat Yossef.

Dans un cahier qui a été découvert parmi ses écrits, il est indiqué que pendant ses 27 dernières années sur terre, il a mérité de terminer le Talmud presque huit fois. Mais le gaon Rabbi Yéchoua Tsadka et le gaon Rabbi Ben Tzion Aba Chaoul ont témoigné sur lui qu'en réalité, il a terminé le Talmud une cinquantaine de fois pendant cette époque-là ! En effet, Rabbi Yéchoua avait l'habitude de revoir son étude à peu près six fois, dont un quart d'heure avant la fin de l'étude à midi et le soir, avant de se coucher, à la fin de la semaine, et à la fin de l'étude d'un traité.

En 1958, Rabbi Yéchoua Attia devint dayan au tribunal rabbinique de 'Haïfa, où il travailla pendant huit ans, et ensuite au Tribunal de Jérusalem. Il eut une grande influence dans tous les tribunaux où il fut dayan, par ses qualités de « dayan de vérité qui donne un jugement de vérité, qui devient l'associé du Saint béni soit-Il dans la création et fait reposer la Chekhina sur Israël. »

Le secrétaire du Tribunal de Jérusalem, Rabbi Raphaël Adès, a raconté après sa mort un certain nombre d'habitudes et de qualités de Rabbi Yéchoua, qu'il avait vues de ses propres yeux quand il travaillait avec lui. Voici ce qu'il raconte : « Rabbi Yéchoua était minutieux sur le moment de son apparition au Tribunal, apparemment par crainte de

voler le temps. Quand il arrivait au Tribunal, le livre était déjà posé devant lui. Il avait un endroit dans son tiroir pour un stylo, et quand arrivait le moment de signer un décret, il signait d'une main en tenant le livre pour étudier de l'autre main... »

L'enseignement de nos Maîtres « ce monde-ci est semblable à une antichambre » n'a jamais été considéré par Rabbi Yéchoua comme une jolie façon de parler. Il sentait dans son âme qu'il se trouvait effectivement dans une demeure provisoire. Par conséquent, il n'a jamais acheté d'appartement individuel, car dans une antichambre il n'y a pas lieu d'acheter des choses fixes. Ses vêtements étaient corrects, mais extrêmement simples. Au compliment d'un élève qui l'avait vu dans un costume neuf, il répondit que le costume précédent était parfait pour lui, mais qu'il avait cédé aux pressions et aux demandes de sa famille, et c'est pour leur faire honneur qu'il avait acheté ce nouveau costume.

Rabbi Yéchoua donna de nombreux cours de Torah auxquels assistaient une multitude d'habitants en provenance des quartiers de Jérusalem, qui voulaient profiter de sa Torah et de sa sagesse. Les réprimandes qu'il leur adressait venaient d'un cœur triste qui débordait d'amour. Rabbi Yéchoua mérita que se réalise en lui l'enseignement des Sages «Quiconque a en lui la crainte du Ciel, ses paroles sont entendues. »

En 1988 se termina la vie de Rabbi Yéchoua Attia, la « première étape », comme il l'écrivait dans ses manuscrits. En accord avec son testament personnel, ses fils ont fondé une yéchiva près de sa tombe, Cha'arei Yéchoua, pour propager la Torah.

David Lasry

Birkat Mordekhaï

Les plans du Satan : un récit d'illusion

Dans la paracha de Ki-tissa, nous constatons que lorsque le peuple vit que Moché tardait à descendre de la montagne, il se rassembla autour d'Aharon et lui dit : "Lève-toi, fais-nous un dieu qui marchera devant nous car ce Moché, cet homme qui nous a fait sortir d'Égypte, nous ne savons pas ce qui lui est arrivé" (Chémot 32,1).

Le Yalkout Chimoni (Ki tissa §391) rapporte qu'au bout des 40 jours durant lesquels Moché était monté sur la montagne, le Satan vint pour troubler le peuple. Il leur demanda : "Où se trouve votre maître Moché"? Le peuple répondit "Il est monté sur la montagne." Le Satan continua : "La 6ème heure de la journée est arrivée et il n'est toujours pas là." Ils ne prêtèrent pas attention à ces propos. Par la suite, il renchérit et dit : "Il est mort !", le peuple continua à ne pas prêter attention à cela. Alors, le Satan leur montra une image de son lit de mort dans un nuage, et c'est à ce moment-là qu'ils dirent : "C'est Moché, cet homme que nous ne savons pas ce qui est advenu de lui."

La question du Satan était très perturbante. Il était impossible pour le peuple de penser que Moché était toujours vivant, car s'il l'était, son retour

n'aurait certainement pas été retardé. Il était impossible pour eux d'envisager que Moché ne tiendrait pas sa parole. Leur première réaction face aux paroles du Satan demandait une foi sans compromis, sans faille, une foi intacte. La Torah témoigne que Moché était monté au ciel, le peuple n'avait aucune raison de douter de leur maître. Ils tenaient bon dans leur foi jusqu'à ce que le Satan fasse son mouvement le plus audacieux : en simulant l'image de Moché dans son lit de mort. Face à cette vision, leur croyance avec une foi parfaite a été ébranlée.

Il est impératif que l'Homme sache que le Satan a la faculté de créer une réalité: "Stratégie satanique" (maâssé satan). Ce qui nous incombe est de clarifier le Emet, la vérité pure et simple devant laquelle tout le reste n'est qu'illusion. Si le peuple avait encore renforcé sa foi, il aurait compris que cette vision n'était rien d'autre qu'une illusion et une tromperie, car Moché était bel et bien vivant.

Ainsi, nos sages ont enseigné (Yalkout Chimoni Vayéra §99) : "Quand Avraham alla pour sacrifier Yitshak, le Satan se transforma lui-même en un fleuve. Avraham laissa ses accompagnateurs sur le rivage et alla seul dans ce fleuve. À mesure que les eaux atteignaient sa bouche, il pria et supplia devant D. : "Ne m'as-Tu pas envoyé pour faire Ta

volonté ?" Et la rivière s'assécha. Notre père Avraham savait que ceux qui l'accompagnaient n'avaient pas de destinations précises, leurs chemins n'étaient pas tracés. Ils ne savaient pas où ils allaient. Par contre, lui, conscient de son devoir et de sa mission, il savait avec certitude que même le fleuve imaginaire, créé par le Satan, peut être surmonté. Il savait également que lorsque le chemin est clair, toute perturbation n'est qu'une illusion, œuvre du Satan. Ce fleuve, même si nous constatons que nous sommes sur le point d'être engloutis, devient un désert sous le pas assuré du croyant, celui qui connaît son chemin. Il n'y a donc qu'une tâche : savoir reconnaître notre chemin et notre mission, et avoir confiance en l'absence d'autres chemins, autrement, tout obstacle ou empêchement n'est qu'une illusion, instiguée par le Satan.

L'un des défis les plus grands est de déjouer les "plans du Satan," et il est tout aussi facile de croire en la réalité de son propre chemin. Si vous êtes persuadés d'être dans le Vrai, que vous y croyez sans aucun soupçon de doute, et que vous ne voyez qu'il n'y a aucune autre alternative pour emprunter un autre chemin, alors les empêchements auxquels vous êtes confrontés sont une réalité illusoire, appelée "Plans du Satan".

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël à travers le Ma'hatsit Hachékel.
- Hachem donne à Moché plusieurs autres mitsvot concernant le Michkan.
- Hachem rappelle à Moché qu'il faut garder le Chabbat.
- Alors que Hachem donne la Torah à Moché, les Béné Israël, impatientes, créent un veau avec de l'or amassé.
- Moché voyant le veau d'or, casse immédiatement les Lou'hot et les Léviim tuent 3000 hommes directement impliqués dans cette catastrophe.
- Moché remonte chez Hachem afin qu'Il pardonne les Béné Israël.
- Une fois pardonnés, Hachem lui propose les deuxièmes Lou'hot.
- Hachem rappelle à Moché de garder les fêtes et de ne pas se rapprocher dangereusement des goyim.
- Moché redescend après 40 jours et 40 nuits avec la Torah, il était resplendissant. Le peuple avait peur de s'approcher de lui.

Rébus



Les 5 ...
s'il te plaît merci
au revoir
bonjour pardon
magiques



La Force d'une parabole

Après la faute du veau d'or, Moché s'efforce de trouver des arguments pour attirer la clémence divine au sujet des Béné Israël qui ont gravement dérapé en confectionnant cette idole.

Moché s'adresse à Hachem avec 2 arguments : Pourquoi places-Tu Ta colère sur Ton peuple ? Puis, il dit : Ne serait-ce pas donner raison aux Egyptiens qui prédisaient que le peuple allait mourir dans le désert ?

Ce 2^{ème} argument de Moché est compréhensible. Il met en avant que même s'il y a effectivement une faute qui mérite un châtement, il serait dommage de donner raison aux astrologues égyptiens. Mais, quel

est donc le 1^{er} argument de Moché qui demande à Hachem de ne pas du tout s'emporter contre le peuple ? Moché propose-t-il de faire totalement abstraction de la faute du veau d'or ?!

Le Maguid de Douvna nous l'explique par un Machal:

C'est l'histoire d'un homme qui, suite à un différend, s'était emporté contre une ville entière. Il confectionna un flambeau qu'il jeta près d'une maison et un incendie commença à se propager. En voyant cela, chacun des habitants se pressa vers sa maison pour espérer sauver le maximum de ses biens. Un sage voyant toute cette agitation leur dit :

"Plutôt que de chercher à sauver une maison puis l'autre, attaquons ensemble l'origine du feu et toutes les maisons seront ainsi sauvées!"

Ainsi, si Moché avait mis en avant uniquement l'argument de ce que diront les Egyptiens, à la génération suivante, Hachem aurait pu appliquer Son châtement. Moché cherche plutôt à s'attaquer à la source même du problème pour espérer ainsi apaiser définitivement le courroux divin. Il va donc dire que le peuple n'est pas du tout responsable de la faute et que donc il n'y a plus aucune raison de vouloir le détruire ni maintenant, ni jamais.

Le Midrach applique à Moché le verset de Michlé (29,8) " Les moqueurs attisent les braises (de la querelle) ; les sages (quant à eux) apaisent les colères."

Le sage est un vecteur de chalom. De plus, il ne se contente pas de réponse ponctuelle mais aspire à trouver des solutions durables.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Réouven et Chimon sont deux frères qui ont toujours fait le maximum pour respecter leurs parents. C'est pourquoi, lorsque leur père quitte ce monde et demande qu'on utilise une partie de son argent pour acheter un Sefer Torah Léilouï Nichmato, Réouven et Chimon se dépêchent d'accomplir sa dernière demande. Mais après plusieurs mois, lorsque le Sefer est enfin écrit et qu'ils se dépêchent d'organiser son intronisation, ils découvrent que leur père voulait que le Sefer Torah soit laissé dans la synagogue où il a prié toute sa vie. Les frères ont alors un problème : dans cette Choul, les gens ne respectent pas l'honneur du haut lieu et discutent durant toute la Tefila. Ils se demandent maintenant s'ils doivent écouter la requête de leur père ou bien s'il n'est pas préférable de déposer le Sefer Torah dans un lieu où il sera moins dénigré. Qu'en dites-vous ?

Il est évident que la meilleure façon d'élever l'âme de leur père est de déposer le Sefer dans un endroit où il sera respecté. Le Zohar écrit : « Tout dépend du Mazal et même pour le Sefer Torah qui est dans l'arche ». Qu'est-ce que cela veut bien dire ? En quoi le Sefer Torah dans le Ekhal dépend-il du Mazal ? La réponse est qu'il existe certains Sefarim qui sont de sortie chaque Chabat alors que d'autres patientent d'un Sim'ha Torah à l'autre. Le 'Hatam Sofer donne une autre explication : il écrit que lorsque les personnes parlent pendant la lecture de la Torah, le Sefer a honte, ce qui engendre que les livres n'ayant pas été sortis du Aron (l'arche) sont heureux de ne pas avoir été choisis et c'est sur eux qu'il a été dit «tout dépend du Mazal ». Rav Zilberstein rajoute que plus il y aura de Sifré Torah dans une synagogue, plus la faute de parler se trouvera grandie. Pour appuyer sur la gravité de parler dans une Beth Aknesset, le Rav nous conte l'histoire d'un important architecte travaillant en Israël qui un jour, lors de sa Amida (prière) de Min'ha, reçut un coup de téléphone important de son chef de chantier musulman. Au vu de l'insistance de son interlocuteur, il sortit son téléphone de sa poche pour voir qui l'appelait mais évidemment il ne put répondre. Cependant, juste après Min'ha, il le rappela, lui expliqua alors qu'il avait bien vu son appel durant sa prière mais ne put lui répondre. Son chef de chantier eut alors une réaction qui doit nous rester gravée dans la tête à chaque prière. Il lui dit « Comment ?? Tu as sorti ton téléphone en pleine prière ?? Moi, avant de rentrer à la mosquée, je jette mon téléphone dans le coffre de ma voiture et je l'oublie pendant une heure ». Alors même s'il semblerait qu'il ne faille pas trop ébruiter ce genre d'histoires qui sont une accusation contre le peuple juif (ou du moins contre ceux qui se permettent de parler), Rav Zilberstein apprend de la Haftara de Yona (où il est raconté que les gens non-juifs de Niniv firent tous Techouva) qu'il sera permis de la raconter car grâce à cela beaucoup en tireront une leçon et feront Techouva.

En conclusion, au vu de la gravité de la Aveira de parler à la Beth Aknesset (et à plus forte raison pendant la Tefila), le Rav tranche que les enfants ne devront pas écouter la dernière volonté de leur père et confieront le Sefer Torah à une synagogue plus respectueuse car c'est en cela que le père trouvera sa plus grande satisfaction dans le monde de vérité. (Tiré du livre *Véaarèv Na*, Tome 4, page 413)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Souviens-Toi d'Avraham, Yits'hak et Israël Tes serviteurs... » (32,13)

Sur « Souviens-Toi d'Avraham », Rachi écrit :

« S'ils ont transgressé les dix commandements, Avraham Avinou a traversé avec succès les dix épreuves et n'a toujours pas reçu sa récompense, donne-la-lui maintenant et que les "dix" compensent les "dix" ».

Sur « d'Avraham, Yits'hak et Israël », Rachi écrit :

« S'ils méritent la mort par le feu, souviens-Toi d'Avraham qui fut prêt à mourir pour Toi par le feu à Our Kasdim. S'ils méritent la mort par l'épée, souviens-Toi de Yits'hak qui a tendu son cou lors du sacrifice sur le mont Moria. S'ils méritent l'exil, souviens-Toi de Yaacov qui s'est exilé à 'Haran. Et si leurs mérites sont insuffisants pour les sauver, que me dis-Tu ? Et Je ferai de toi une grande nation. Mais si un siège planté sur trois pieds ne résiste pas devant Toi à l'heure de Ta colère, comment un siège posé sur un seul pied le pourrait-il ? »

On pourrait poser les questions suivantes :

1. « Souviens-Toi d'Avraham » : d'un côté, Rachi dit que c'est de se souvenir qu'Avraham Avinou a surmonté dix épreuves avec succès et d'un autre côté, Rachi dit que c'est de se souvenir qu'Avraham Avinou s'est jeté au feu !?

2. Pourquoi Rachi isole-t-il « Souviens-Toi » avec Avraham et ensuite il applique « Souviens-Toi » sur Avraham Yits'hak et Israël ? C'est étonnant.

3. D'où Rachi a-t-il vu des psoukim nécessitant qu'il faille donner deux explications spécifiquement à Avraham ? (Gour Arié)

4. Pourquoi Moché dit-il que le nouveau peuple serait une chaise avec un pied comme s'il n'y aurait qu'un seul Av, à savoir lui-même. Mais voilà que Moché descend d'Avraham, Yits'hak et Israël. Par conséquent, ce nouveau peuple issu de Moché aurait aussi comme Avot : Avraham, Yits'hak et Israël et donc cela devrait être une chaise à quatre pieds !? (Sifté 'Hakhamim)

5. Où dans le pchat de ces psoukim, Rachi a-t-il vu cet argument de Moché : « Si une chaise à trois pieds... » ? Pourquoi Rachi ramène-t-il cet argument ? Voilà qu'apparemment, au niveau du pchat, rien ne montre que Moché a dit cela !?

6. Cet argument est écrit dans la Guemara (Brakhot 32) mais sur le passouk « ...et Je ferai de toi un grand peuple » (32/10) alors pourquoi Rachi a-t-il changé et l'a ramené ici alors que la Guemara qui est la source de Rachi l'avait ramené quelques psoukim plus haut ?

On pourrait proposer la réponse suivante :

Lorsque Moché Rabbenou dit « Souviens-Toi... », si c'est juste pour invoquer le mérite des Avot pour sauver les bnei Israël, il suffisait de citer un seul Av ou de les citer ensemble par le mot Avot. Pourquoi donc les citer chacun nominativement et séparément ? C'est donc que sur chaque Av il y a une chose différente que dit Moché.

À présent, dire directement "sauve-les du feu grâce à Avraham, de l'épée grâce à Yits'hak puis de l'exil grâce à Yaacov" c'est étonnant car c'est une demande de les sauver de la punition. Or, il serait plus logique et judicieux de commencer par demander de les pardonner de leurs fautes et automatiquement ils n'auraient pas de punition. Mais d'un autre côté, pour demander de les pardonner de leurs fautes, un Av aurait suffi alors pourquoi tous les citer nominativement et séparément ? C'est ce qui pousse Rachi à dire qu'effectivement Moché a commencé par demander de les pardonner de leurs fautes et effectivement un seul Av suffit tel qu'Avraham. Et si Moché continue à citer Yits'hak et Israël, cela prouve que Moché fait une seconde demande dont l'enchaînement serait ainsi "Pardonne-leur grâce à Avraham et si Tu ne veux pas leur pardonner, ne les punis pas..."

À présent, dire de ne pas les punir grâce à Yits'hak et Israël sans citer Avraham n'est pas convenable. De plus, il manquerait l'argument contre la punition par le feu donc forcément Moché demande de ne pas les punir aussi grâce à Avraham, d'où le résultat qu'Avraham est cité doublement, à la fois pour pardonner les bnei Israël et pour ne pas les punir.

À présent, le passouk continue à étaler l'argument de Moché qui consiste à dire que "Tu avais juré à Avraham, Yits'hak et Israël de leur donner une grande descendance et de les faire rentrer en Israël" mais Rachi avait une grande question :

Étant donné que Hachem avait dit à Moché « Et maintenant, laisse-Moi, que Ma colère s'enflamme contre eux, Je les anéantirai, et Je ferai de toi une grande nation » (32/10), Hachem ajoute « et Je ferai de toi une grande nation » car il y a un problème à anéantir les bnei Israël. En effet, ayant juré aux Avot, ce serment ne peut en aucun cas être annulé. Ainsi, pour pallier ce problème, Hachem dit à Moché « et Je ferai de toi une grande nation » Ainsi, Moché descendant d'Avraham, Yits'hak et Israël, ce nouveau peuple sera donc également descendant d'Avraham Yits'hak et Israël et donc le serment pourra s'appliquer sur ce nouveau peuple et donc l'anéantissement des bnei Israël devient possible.

Par conséquent, l'argument de Moché Rabbenou devient caduc car en amont, Hachem a déjà donné la parade à l'argument de Moché Rabbenou. En effet, à quoi bon dire "Souviens-Toi d'Avraham, Yits'hak et Israël à qui Tu avais juré de leur donner une descendance que Tu feras rentrer en Erets Israël..." ?! Mais voilà que Hachem a déjà dit que ce serment s'appliquera au nouveau peuple issu de Moché et donc issu d'Avraham, Yits'hak et Israël, d'où la question que se pose Rachi : où est l'argument de Moché Rabbenou ?

À cela, Rachi répond que forcément, pour que le pchat de l'argument de Moché ait un sens, il faut forcément dire que Moché ait argumenté « si une chaise à trois pieds... ».

Et puisque cet argument de Moché est découvert grâce au fait que Hachem ait dit « Je ferai de toi un grand peuple », c'est pour cela que la Guemara l'a placé sur ce passouk. Mais puisqu'en pratique c'est dans notre passouk que Moché l'a dit, c'est pour cela que Rachi l'a placé sur notre passouk.

Et le sens de cet argument est le suivant :

Moché voit bien que Hachem ajoute « et Je ferai de toi une grande nation » et comprend qu'il y a une "gène" d'anéantir les bnei Israël par rapport aux Avot, c'est donc sur cela que Moché va argumenter en disant : Utiliser un mérite d'une personne veut dire récompenser la personne pour ses mérites et évidemment on ne va pas punir une personne pour ses mérites. Or, dire que ce nouveau peuple qui serait créé à partir de Moché Rabbenou bénéficierait du mérite d'Avraham, Yits'hak et Israël justifierait, légitimerait et encouragerait la création de ce nouveau peuple et par conséquent l'élimination ('has vechalom) du peuple actuel et donc serait une punition pour Avraham, Yits'hak et Israël car un père n'accepterait jamais qu'on lui tue un enfant en lui promettant de lui donner un autre. Ainsi, on ne peut pas accorder le mérite des Avot à ce nouveau peuple car cela reviendrait à punir les Avot et c'est cela l'argument de Moché Rabbenou. Après avoir demandé de sauver ce peuple par le mérite des Avot, il dit : Et si cela n'est pas suffisant, il n'y a de toute façon pas le choix car s'il y a une alternative de créer un nouveau peuple, on ne pourrait pas utiliser le mérite des Avot pour le protéger car ce serait une souffrance et une punition pour les Avot donc ce nouveau peuple, n'ayant pas le mérite des Avot, serait une chaise à un pied et ne serait pas viable donc il n'y a pas le choix que de garder ce peuple.

Et en réalité, c'est cela qu'attendait Hachem comme on le voit au sujet du prophète Ochéa où Hachem lui dit "Tes enfants ont fauté" et la Guemara (Pessa'him 87) dit que Hachem lui a tendu la perche pour qu'il réponde "Ce sont Tes enfants" Ainsi, Hachem dit à Moché « ...ton peuple a fauté... » (32/7) Puis, Hachem ajoute «...laisse-Moi... » et comme l'explique Rachi, Hachem sous-entend à Moché : Si tu ne Me laisses pas et que tu pries pour les bnei Israël, Je ne les détruirai pas. Puis, Hachem ajoute « et Je ferai de toi un grand peuple... » lui ouvrant la voie à utiliser comme argument les Avot comme nous l'avons expliqué.

En conclusion : Même au moment de la faute, Hachem veut qu'on défende les bnei Israël, Hachem veut qu'on dise toujours du bien des bnei Israël et c'est cela que Hachem attend d'un dirigeant, même dans les moments terribles telle que la faute du veau d'or où un feu terrible menace de détruire les bnei Israël, notre dirigeant Moché Rabbenou se mit entre ce feu et les bnei Israël pour les défendre : « Il parlait de les anéantir, si Moché Son élu ne se tint sur la brèche devant Lui pour détourner Sa colère prête à tout détruire » (Tehilim 106/23)

Mordekhai Zerbib